



**DELIBERATION N° 23/196 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU
CONSERVATOIRE HENRI TOMASI POUR 2023 (PROGRAMME 4423 CULTURE)**

**CHÌ APPROVA L'ATTRIBUZIONE DI UNA SUVENZIONE D'INVESTIMENTU À U
CONSERVATOIRE HENRI TOMASI PER 2023**

REUNION DU 19 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre, la Commission Permanente, convoquée le 11 décembre 2023, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle COMBETTE
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Romain COLONNA
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Jean BIANCUCCI
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Véronique ARRIGHI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité territoriale de Corse,

- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 23/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,
- VU** la délibération n° 23/125 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2023 portant approbation du Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

CONSIDERANT la demande de subvention du Conservatoire Henri Tomasi,

CONSIDERANT les missions du Conservatoire Henri Tomasi et l'importance du développement de l'enseignement des instruments traditionnels de Corse,

SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

DECIDE d'affecter ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP + BS 2023

PROGRAMME : 4423 - Culture Investissement

MONTANT DISPONIBLE.....683 052,20 Euros

Conservatoire Henri Tomasi

Projet Cetera et Transmission au XXI^{ème} siècle - Affectation AP.....10 000 Euros

MONTANT AFFECTE :10 000 Euros

DISPONIBLE A NOUVEAU :673 052,20 Euros

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 19 décembre 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 19 DÉCEMBRE 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ATTRIBUZIONE DI UNA SUVENZIONE D'INVESTIMENTU
À U CONSERVATOIRE HENRI TOMASI PER 2023**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
AU CONSERVATOIRE HENRI TOMASI POUR 2023
(PROGRAMME 4423 CULTURE)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Corse Henri TOMASI a pour mission d'assurer l'enseignement artistique sur tout le territoire.

Il se déploie sur deux antennes, Aiacciu et Bastia.

Les trois spécialités musique, danse et art dramatique sont proposées à travers plus d'une trentaine de disciplines.

Le Conservatoire promeut également une démarche d'éducation artistique et développe des actions culturelles sur l'ensemble du territoire insulaire. Par les liens tissés avec les pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique, le conservatoire conforte son rayonnement culturel.

Le Conservatoire Henri Tomasi est administré dans le cadre d'un syndicat mixte, avec pour membres la Collectivité de Corse, la ville d'Aiacciu et celle de Bastia. La Présidence est assurée par le Président du Conseil exécutif de Corse.

Le budget en fonctionnement du Conservatoire est financé à 93 % par les participations statutaires des collectivités membres (4,4 Md'€ en 2023), les autres recettes provenant de l'Etat (1 %) et des recettes propres (6 %).

Les dépenses d'investissement concernent majoritairement le renouvellement du parc d'instrument, et sont autofinancées par un prélèvement sur la section de fonctionnement, par les dotations aux amortissements, le FCTVA et l'excédent annuel reporté.

Certains projets d'investissements peuvent faire l'objet de subventions complémentaires de la part des collectivités membres, comme cela avait été le cas en 2020, avec l'acquisition de tablettes pendant la crise sanitaire financées par une subvention exceptionnelle de la Collectivité de Corse.

Il est à noter que le budget du Conservatoire a connu une forte augmentation ces dernières années (+ 17 % entre 2017 et 2023) compensé par une augmentation des participations statutaires des collectivités membres, engendrant une diminution des excédents annuels (passant de 180 000 € en 2017 à 53 000 € en 2023) qui permettent de financer les opérations d'investissement.

UNE ACTION VOLONTARISTE EN FAVEUR DE LA MUSIQUE TRADITIONNELLE

Partant du constat d'une offre d'enseignement de musique traditionnelle quasi inexistante, le Conservatoire s'est engagé depuis 2022 dans la création d'un

département de musique traditionnelle avec l'ouverture d'un diplôme d'étude musicale de musique traditionnelle et la perspective à termes de création d'un diplôme d'Etat en partenariat avec l'IESM (Institut Supérieur d'Enseignement de la Musique) d'Aix-en-Provence, l'Università di Corsica, le centre de création musicale Voce et le Centre d'art polyphonique - Mission voix de Corse de Sartè.

LE PROJET CETERA ET TRANSMISSION AU XXIÈ SIÈCLE

Cette dynamique en faveur de l'enseignement de la musique traditionnelle et la mission du Conservatoire de pôle ressources du maillage territorial des enseignements artistiques au travers des conventions avec les pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique, a conduit la direction à envisager un projet novateur autour de l'enseignement et la pratique de la Cetera, instrument emblématique de la musique traditionnelle insulaire.

Ce projet a pour objectif de favoriser la pratique et la transmission de l'enseignement de la Cetera auprès du plus grand nombre en s'appuyant notamment sur les relais que sont les pôles territoriaux et les écoles de musique associatives, avec la création d'un support numérique éducatif qui semble dans un premier temps, être l'outil le plus approprié, le moins chronophage et celui ayant le moins d'impact écologique, dans un contexte où les intervenants pédagogiques professionnels de cet instrument sont rares et la mobilité sur le territoire difficile.

Cet outil consiste en une mallette pédagogique à destination des enseignants des instruments à cordes pincées, (guitares, mandolines...) avec pour vocation de sensibiliser leurs élèves à la connaissance et la pratique de l'instrument (histoire, organologie, accords et luthiers, méthodologie technique de pratique et modes de jeu...).

La mallette pédagogique disponible sur demande sera composée notamment :

- ✓ Des supports audio / vidéo numériques non référencés et accessibles en ligne sur le site internet du Conservatoire.
- ✓ Des supports PDF accessibles en ligne sur le site du Conservatoire.

L'objectif pour les enseignants étant d'accompagner les élèves à la prise en main de l'instrument sous forme de guidance en cours présentiels ou distanciels dans une première phase qui peut ouvrir la voie à un enseignement plus structuré.

Cette expérimentation pourrait également à terme s'inscrire dans le projet de création du CERMN (Centre d'Enseignement et de Ressources Musicales Numériques), intégré aux futurs locaux de l'antenne d'Aiacciu du Conservatoire afin de compléter l'offre pédagogique de ce centre de ressources, avec pour objectif la transmission des savoirs et des pratiques et la sauvegarde du répertoire.

La réalisation de ce projet porté par le Conservatoire sera organisée en deux phases :

- création des contenus, co-construction de la méthode et des supports dans le cadre d'une mission spécifique confiée à Carmin BELGODERE, compositeur, interprète, auteur, à la guitare ou à la cetera bien connu du monde de la musique traditionnelle corse et intervenant au Conservatoire.

- réalisation technique sera externalisée auprès d'une entreprise audio-visuelle du territoire.

Le budget prévisionnel de ce projet est d'un montant de 35 000 €, pour lequel le Conservatoire a déjà obtenu une subvention de 20 000 € de la DRAC (au titre du fonds 2023 d'innovation territoriale), la demande de subvention auprès de la Collectivité de Corse étant de 10 000 €.

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
Droits pédagogiques	10 000,00 €	Subvention DRAC Fonds innovation (acquis)	20 000,00 €
Réalisation technique	20 000,00 €	Subvention CDC (demande)	10 000,00 €
Diffusion	2 000,00 €	Ressources propres Conservatoire	5 000,00 €
Promotion	3 000,00 €		
TOTAL DEPENSES	35 000,00 €	TOTAL RECETTES	35 000,00 €

L'attribution de cette subvention n'étant pas encadrée par le règlement des aides Culture, elle est donc soumise à l'approbation de l'Assemblée de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

